

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-du-Faou

La communauté d'agglomération est informée régulièrement des procédures d'évolution des documents d'urbanisme menées par les communes-membres et celles de la Haute Cornouaille qui ont choisi de faire appel au service de la plateforme d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les communes étant compétentes en ce qui concerne la planification du droit des sols, QBO est associée aux procédures en tant que personne publique associée au titre des compétences habitat et mobilités.

La commune de Châteauneuf-du-Faou est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 1^{er} février 2010. Une procédure de révision a été prescrite par délibération du conseil municipal le 12 juillet 2016.

S'appuyant sur une progression démographique de la commune à 3 746 habitants en 2037, le projet de PLU vise la réalisation de 120 nouveaux logements tant pour faire face au desserrement des ménages qu'à l'apport de nouveaux habitants. 55% de cette production se ferait en renouvellement urbain (par des changements de destination, la densification des espaces au sein de l'enveloppe urbaine, la mobilisation des logements vacants) et 45% se réaliserait en extension. En s'appuyant sur une densité de 20 logements/hectare, le besoin théorique en surface est estimé à 2,7 hectares.

Eu égard aux 8 hectares consommés pour l'habitat sur la période 2011-2021, les prévisions de consommation apparaissent donc comme étant mesurées.

Par ailleurs, le projet d'urbanisme détaille la création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques (habitat, trame verte et bleue, secteurs d'activités) et sectorielles. L'ensemble donne à voir un projet d'urbanisation cohérent et échelonné dans le temps.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-du-Faou.